



# L'AVENIR

DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN SOCIALISTE



**ADRESSES :**  
 Abonnés en France...  
 Abonnés en Province...  
 Abonnés à l'étranger...

**ADMINISTRATION & REDACTION :**  
 10, Cour de la Liberté, 10  
 LYON

**ABONNEMENTS :**  
 Lyon et départ<sup>s</sup> limitrophes...  
 Pour les autres départ<sup>s</sup>...  
 (Étranger : port en sus)

## NOS SURPRISES

Nous rappelons à nos lecteurs que L'AVENIR réserve tous les jours des Surprises à plusieurs d'entre eux.

*Je reconnais avoir reçu du journal L'Avenir de Lyon, par suite de la convocation trouvée dans mon journal, la somme de dix francs.*

Marius JAPHA  
Maraticher à Givors.

*Je reconnais avoir reçu du journal L'Avenir de Lyon, par suite de la convocation trouvée dans mon journal, la somme de dix francs.*

BARBIER

Grande rue de Ir Mulatière, 14

## LA BANDE NOIRE

Tous les quinze jours, ou à peu près, une bombe éclate dans les environs de Montceau-les-Mines, sans jamais atteindre personne et sans que l'auteur soit jamais découvert. Et le gouvernement de s'écrier avec enthousiasme, par la bouche du plus pommadé des Waldeck :

« Enfin, je tiens mon complot ! »  
 Et tous les journaux qui émanent aux fonds secrets du ministère de l'intérieur donnent les détails les plus circonstanciés sur cette conjuration périodique, dont les affidés sont déclarés faire partie de la « Bande noire ». Cette bande, qui n'existe pas encore, on espère la recruter, et voici comment : Le travail chômant presque partout, tout individu qui voudra faire partie du complot recevra cinquante sous et une chopine. Ceux qui se sentiraient des dispositions pour cette besogne n'ont qu'à s'inscrire à la Préfecture, où la « Bande noire » tient ses réunions.

Est-il besoin de dire que, pour nous, la « Bande noire » n'est pas précisément où l'on veut bien le dire ?

On se rappelle qu'en 1815 la Bande noire se composait de traitants et de marchands véreux qui, après avoir acheté à vil prix les biens nationaux, les revendaient aux émigrés qui rentraient en France et réalisaient ainsi des bénéfices vraiment scandaleux. Ces coquins spéculaient sur nos désastres, sur l'invasion étrangère et sur la misère publique.

Aujourd'hui, rien n'est changé, ou à peu près. La France est, en ce moment, exploitée, sucée, pressurée par une bande qui a beaucoup d'affinités avec celle de 1815.

La Bande noire de 1885 se fait payer avec notre argent les obligations tunisiennes et autres, après les avoir achetées pour rien.

C'est ainsi qu'on peut, voir aujourd'hui, comme alors, d'anciens horlogers détraqués, des commis-voyageurs en porcelaines, s'acheter à notre barbe des immeubles de huit cent mille francs, et rouler dans des carrosses derrière lesquels ils montaient peut-être, en gavroches, quelques années auparavant.

Aujourd'hui, la Bande noire, elle existe, certes, plus que jamais. Ses affidés sont connus, démasqués. Ce sont les Ministres de Cour d'assises qui laissent impunies les préférences convaincus de faux et de concussions, qui se font rendre de la main gauche, par les fournisseurs, les sommes qu'ils n'ont pas données de la main droite.

et qu'ils ont marquées en trop sur les factures présentées à l'Etat.

Ce sont les vampires qui envoient mourir d'un cœur léger nos soldats à cinq mille lieues de la Patrie, pour réaliser sans remords des fortunes scandaleusement énormes.

Ce sont les misérables qui compromettent sciemment les intérêts de la Défense nationale et la sécurité de nos frontières, pour la conquête problématique de quelques morceaux de charbon sur lesquels ils espèrent étayer quelque émission véreuse.

Ce sont enfin, tous les députés, tous les sénateurs à pots-de-vin, dont les votes sont vendus d'avance contre des bureaux de tabac ou des promesses de pression électorale.

C'est cette bande noire qui décore ou donne de l'avancement aux fonctionnaires prévaricateurs, et qui révoque brutalement ceux qui refusent de participer aux exactions et aux injustices.

Tous ces conspirateurs officiels pratiquent à merveille le précepte du fabuliste : « Il se faut entraider, c'est la loi de nature. »

Tous savent, quand il le faut, se donner la main et se faire la courte échelle. Dans cette bande, — j'allais dire sarabande infernale, — Waldeck-Rousseau est capitaine, d'autres disent ministres, et André de Trémonteln est lieutenant, d'autres disent préfet... disponible.

La bande noire, cherchez-la bien. Vous la trouverez sans peine à Madagascar, au Tonkin, au Cambodge, en Annam, en Afrique.

Vous la découvrirez aussi à la Chambre, au Sénat, partout enfin, même et surtout dans nos poches.

Quand le gouvernement fait dire que cette bande travaille à Montceau, il ressemble tant soit peu au voleur qui, pour détourner les soupçons, ferait courir le bruit que l'auteur du vol est découvert. La ruse est vraiment trop commune, et personne ne s'y laisse prendre. C'est égal, pour le chef du gouvernement, ce n'est pas faire preuve d'un grand esprit, et personne ne se serait douté que Jules Ferry n'eût pas plus de nez que ça ! Il faut que son appendice soit décidément en carton.

Raoul LUÇAY.

*Voilà l'idée qu'on doit se faire des riches et des avarés : ce sont des voleurs qui assiègent la voie publique, dévalisent les passants, et font de leurs maisons des cavernes où ils enfouissent les biens d'autrui.*

CHRISOSTÔME.

## DÉPÊCHES DE NUIT

### GUERRE DE CHINE

**Départ de Transports**  
 Outre le P. France et la Provence, qui emportent les 6<sup>e</sup> et 30<sup>e</sup> bataillons de tirailleurs algériens, le transport L'Aumône, d'Alger, avec des passagers civils et six cent cinquante militaires, a quitté aujourd'hui Boulogne, pour se rendre au Tonkin. Le 30<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied n'est pas encore arrivé, à cause de la pluie.

### Pacification de la Corée

On télégraphie de Shang-Hai, le 15 janvier, au Standard :

« L'arrangement entre la Corée et le Japon stipule que la Corée payera au Japon une indemnité de 50,000 taëls destinés à l'entretien, à Séoul, d'une garnison japonaise permanente de quinze cents hommes. »

« Les autorités coréennes ont lancé une proclamation dégageant le Japon de toute responsabilité au sujet des derniers événements. »

### Le Blocus du Pe-Tchi-Li

Une dépêche que le Times a reçue de Pékin, par la voie de Sibérie, assure que le bruit court dans la capitale de la Chine que les Français ont l'intention de bloquer le golfe de Pe-Tchi-Li au printemps prochain.

Cela excite au plus haut point l'indignation des ministres chinois, qui demandent pourquoi les puissances qui ont des traités avec la Chine ne s'opposent pas à ce projet. Ils ajoutent que, si cette menace est mise à exécution, les Chinois obstrueront tous leurs ports avec des pierres.

### Un Résultat

Enfin ! l'affaire est dans le sac (de charbon). C'est le plus officieux des journaux qui l'annonce en ces termes :

« L'amiral Peyron a communiqué au conseil la dépêche de l'amiral Courbet, qui annonce que nos troupes débarquées à Kelung, le 6, du *Cholon*, se sont emparées des mines de charbon, qui, jusqu'à présent, avaient été en dehors de l'action militaire. »

La politique coloniale n'ayant jamais eu d'autre but que de conquérir pour la famille Ferry des mines productives, il n'est pas étonnant que l'amiral Courbet ait reçu l'ordre de porter toute son attention de ce côté. Cela ne nous enrichit pas. Mais Bavier-Chauffour doit être bien content.

A présent, l'expédition n'a plus d'intérêt. On tient le principal. Nous allons voir prochainement éclore une Société nouvelle, à je ne sais quel capital, dont le frère Charles sera président, et dont le frère Jules sera le plus fort actionnaire.

Et si la guerre avec la Chine continue, ce ne sera plus que pour détourner les soupçons.

## Informations

On mande de Londres que l'ex-impératrice Eugénie a ajourné le transport des dépouilles de Napoléon III et de son fils, de Chislehurst dans le nouveau mausolée de Faraborough, afin que plusieurs notabilités du parti bonapartiste puissent assister à la cérémonie.

Des placards émanant du comité socialiste ouvrier de Paris, ont été affichés ce matin dans les quartiers populaires; ces placards invitent les ouvriers à ne pas manifester la rue, mais à se grouper pour former un grand parti socialiste.

On croit maintenant que la grande manifestation aura lieu sur la place de la Bastille.

A la suite de l'article publié dans le *Cri du Peuple*, relatif aux frères Ballerich, M. Vallès cessa sa collaboration au *Matin*.

Dimanche prochain, les électeurs de Sans (Yonne), sont convoqués pour élire un député en remplacement de M. Guichard.

La commission...

formalités à exiger s'appliquent également aux territoires situés plus à l'intérieur.

— L'ambassadeur de Tombouctou, Si-el-Hadj-Abd-el-Kader-Ould-Bakar, part pour Bordeaux. Il doit s'embarquer le 20 janvier pour le Sénégal et emporter dans son pays les présents adressés par le gouvernement français au cheikh et à la djemada de Tombouctou.

— Cannes. — Une violente tempête souffle depuis hier soir. Plusieurs embarcations ont été détruites dans le port; les talus des promenades longeant la mer ont été endommagés par les vagues qui venaient jusqu'aux murs des jardins situés vingt mètres plus haut.

— M. Ch. Dilke a déclaré faux les bruits qui avaient couru de l'occupation de Zanzibar par les Allemands.

— On prête au général Lewal l'intention de demander l'ouverture d'un crédit de 4 ou 5 millions, dans le but de faire, à l'époque des grandes manœuvres, l'essai de mobilisation réclamé par tous les hommes compétents.

— Nous apprenons la mort de M. Edmond About.

Il y aura désormais, en France, un caméléon de moins.

## LES MINES DE KELUNG

Le Paris, dont les attaches officieuses ne sont un secret pour personne, publie seul l'information suivante :

« L'amiral Peyron a communiqué au conseil la dépêche de l'amiral Courbet qui annonce que nos troupes débarquées à Kelung, le 6, du *Cholon*, se sont emparées des mines de charbon, qui jusqu'à présent avaient été en dehors de l'action militaire. »

On se souvient qu'à différentes reprises, le gouvernement avait fait annoncer la prise de Kelung, et on se rappelle que ces prétendues victoires avaient dégénéré plutôt en échec pour nos armes.

Du moment qu'il est question cette fois de la prise des fameuses mines de charbon, qui constituent le principal objectif de l'occupation de Kelung, nous sommes portés à croire que la dépêche de l'amiral Courbet est exacte.

## ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — On télégraphie de Francfort, 15 janvier, soir :

« Une affiche de la police porte de 3,000 à 10,000 marks la récompense offerte pour la découverte du meurtrier de M. Rumpel. »

AUTRICHE. — On mande de Procoplje, franchi...

annonces de Vranja et que les bandes d'Arnauts ont franchi la frontière. Ils ont tué plusieurs Serbes et pillés les villages de Pucolje, Pupovac et Castuc, situés près du camp retranché de Samokova.

Poursuivis par les gendarmes serbes, les Arnauts ont repassé la frontière turque, et ont été envoyés des troupes pour les poursuivre.

ÉGYPTE. — On mande de Suez, 15 janvier, soir :

« On a reçu des nouvelles de général Gordon; elles sont transmises immédiatement au gouvernement par le télégraphe. »

que le général ser...

RUSSIE. — Des troubles antisémitiques sérieux ont eu lieu à Nilkour en Lithuanie. Des recrues ont attaqué les Juifs sans distinction d'âge ni de sexe, en ont tué un et blessé plusieurs. Les pompiers durent aider la police à rétablir l'ordre.

TURQUIE. — Le correspondant du *Standard* à Constantinople dit que la Porte a accepté les conditions qui lui ont été proposées pour la construction des lignes de jonction par les délégués de la Banque ottomane de Paris et du Comptoir d'escompte.

SUISSE. — Près d'Uznach (St-Gall), dans les heuillères de Staub, un ouvrier, en visitant un puits, est tombé asphyxié par le gaz. Son frère voulut se porter à son secours; il ne tarda pas à tomber également, de même un troisième ouvrier qui voulut leur porter secours. Un quatrième n'a pu sortir qu'à grand-peine. Les trois victimes, les frères Ruegg et l'ouvrier Huppi, sont pères de famille.

A l'aide d'arguments spécieux, le nouveau ministre de la guerre a essayé de démontrer que la mobilisation de l'armée ne serait pas compromise par l'envoi de nouveaux renforts dans l'Extrême-Orient.

Le général Lewal s'est dispensé d'entrer dans des détails que n'auraient pas été à même de comprendre la plupart des députés qui applaudissent à la grande pensée de S. M. Ferry, et il s'est borné à exposer notre situation sous le jour le plus rassurant.

Il a déclaré que rien ne serait distrait aux forces de première ligne, qui sont intactes, complètes, prêtes à marcher. Mensonge, grossier mensonge, que l'on démontrera à l'occasion, avec des chiffres prouvant que les cadres sont et seront en souffrance par cette soustraction militaire.

Cette affirmation est d'autant plus hasardeuse, qu'elle nous rappelle la fameuse mystification du « pas un bouton de gêtres » du maréchal Lebœuf, de bien triste mémoire.

Le ministre de la guerre ne semble donc attacher d'importance qu'à la mobilisation de ces troupes de première ligne, estimant « qu'en dehors de ces forces il existe d'autres troupes dont il est possible de disposer pour les opérations nécessitées par l'intérêt du pays. Mensonge et duperie.

Si le général Lewal escompte à l'avance toutes les chances de succès pour nos troupes de première ligne, s'il n'admet aucun désastre et s'il croit à une guerre continentale de courte durée, c'est qu'il est prophète et pourrait coûter cher à la France.

Somme toute, cette grande pensée du règne de S. M. Ferry, déifiée par Lewal, est la plus grande fumisterie de l'opportunisme royal.

Méfions-nous.

## Toujours les Cléricaux

Un curé d'une commune du canton de Villefagnan (Charente), s'est enfui en

compagnie d'une de ses pénitentes, âgée de dix-huit ans.

Avant de partir, il n'avait pas pris le temps de régler quelques-unes de ses dettes, et ses créanciers ont dû se saisir son mobilier, qui a été vendu par ministère d'huissier.

Au moment où des charbons sans ouvrage occupent leurs loisirs à la fabrication de cette cinquième roue qui a nom « Sénat » nous éprouvons un réel plaisir à publier l'article suivant, dû à la plume vaillante de notre confrère et ami E. Lacour :

## A LA PORTE LES FAINÉANTS

La France a eu, jadis, des rois fainéants et des rois chevelus; elle possède, aujourd'hui, des sénateurs tout à la fois fainéants et chauves.

Même à l'aide du plus puissant télescope, nous ne parvenons pas à découvrir ce que notre pays a pu gagner à ce changement.

Que les rois ne fassent rien, nous n'y trouvons nullement à redire, estimant, au contraire, que moins ils mettent la main à la pâte gouvernementale, moins ils sont malfaisants et dangereux pour le Peuple.

On pourrait, à la vérité, en dire tout autant de Messieurs du Sénat; néanmoins, il faut bien reconnaître que les situations ne sont pas précisément identiques.

Les rois étaient nos maîtres; les sénateurs sont nos serviteurs, et, comme tels, tenus de fournir à la Nation une somme de besogne proportionnée aux émoluments qu'ils en reçoivent.

Un industriel, un commerçant s'empres- sent de congédier l'ouvrier ou l'employé ne produisant pas ce qu'on est en droit d'exiger de lui: ainsi doit faire la Nation.

Or, nous le demandons aux gens de bonne foi: Qui donc oserait affirmer que les Membres du Sénat travaillent, produisent, gagnent, enfin, les dix mille francs pour lesquels ils sont inscrits au budget français?

Poser la question — comme le dit un cliché fameux — c'est la résoudre.

S'il était besoin d'un nouvel argument, d'une preuve de plus pour appuyer notre thèse, nous pourrions énumérer les stériles séances tenues par messieurs les sénateurs, séances dont la durée, en général, ne dépasse pas cinquante à soixante minutes. Mais à quoi bon tourner et retourner sans cesse le poignard dans les plaies — trop nombreuses, hélas! — de ces honorables vieillards!

Il convient toutefois de rappeler, tant elle est typique, la séance de mardi dernier, où nos pères conscrits, après avoir consacré des efforts inouïs à ne rien faire — chose importante et grave! — se sont bravement ajournés à huitaine.

Est-ce impuissance? Est-ce paresse? Quelle qu'en soit la cause, nous ne cesserons, quant à nous, de crier bien haut: — A la porte, les fainéants!

E. LACOUR.

## PROCÈS DE PRESSE

M. Floquet part pour Clermont-Ferrand, où il va plaider pour un journal de la localité, un procès qui ne manque pas d'originalité.

Voici les faits:

Le *Moniteur du Puy-de-Dôme* attaque assez volontiers les actes du maire, qui, paraît-il, a été lui-même, à un moment donné, journaliste.

A chaque attaque, le maire répond par un communiqué d'une longueur démesurée et en demande l'insertion en arguant de son droit.

Le journal refuse d'insérer les articles comme trop longs.

Evidemment, on ne peut admettre la prétention du maire, et il y a des limites à tout, même aux lettres de rectification. On ne saurait contraindre un journal à abandonner ses colonnes à un fonctionnaire qui, sous prétexte de se défendre, les encombrera.

C'est ce point que va défendre M. Floquet. Il y a là une question intéressante à trancher.

## UN TOUR DE L'ÊTRE SUPRÊME

Il y a quelques années, le navire anglais *le Tara* touche sur un roc dans une nuit de tempête et s'effondre. Tout périt, sauf le capitaine, qui flotte trois heures, cramponné à un bout de mâit et ballotté par l'océan. Les vagues le jettent enfin sous la roue d'un steamer, qui le repêche. Hissé à bord, il dicte le récit de son naufrage et termine par ces mots:

« On s'étonne que j'ai survécu à cette terrible tempête, et du secours miraculeux auquel je dois la vie. Quant à moi, je remercie Celui qui a amené près de moi la goëlette de ce brave et généreux capitaine. Je le remercie surtout de m'avoir conservé la raison; car je ne comprends pas comment elle peut résister aux émotions terribles qui m'ont agité pendant plus de six heures. »

« Ni la raison ni la vie du capitaine Armstrong ne devaient survivre. Il dicte un dimanche soir le récit que nous avons reproduit avec une minutieuse exactitude. Le lendemain, une fièvre violente le prenait et il expirait la nuit suivante. »

Le capitaine avait perdu ses vingt-deux hommes d'équipage. C'était, paraît-il, son moindre souci. On peut beaucoup pardonner à l'instinct de conservation qui se débat entre deux eaux. Mais une fois à sec, tant d'effusion pour Celui qui avait amené la goëlette de salut, et un si complet oubli de Celui qui venait de briser la goëlette naufragée, c'était un peu trop de voir qu'un sauveur là où il y avait un meurtrier. La Providence se mêle de tout ou ne se mêle de rien. Son intervention est indivisible. Si elle avait permis ou accompli le sauvetage, elle avait également permis ou accompli la noyade. Le

soin scrupuleux de ne lui attribuer que le bien, jamais le mal, atteste les effets dégradants de l'omnipotence. Elle fait si peur qu'on en perd la vergogne et le sens commun.

Du reste, ce malheureux Armstrong plaçait assez mal sa confiance. L'Éternel joue avec lui comme le chat avec la souris. Il le plonge dans la mer. Le fait boire pendant trois heures, le tire de l'eau, reçoit ses remerciements, et termine cette petite drôlerie par une bonne fièvre chaude qui envoie le pieux capitaine rejoindre ses matelots.

## Dernière Heure

9 h. 30. — Cherbourg. — Une violente bourrasque du Nord-Est souffle depuis ce matin. Le vent augmente; la mer est très mauvaise; les navires relâchent.

La mer n'a cessé de déferler avec fureur.

Des arbustes, des bancs et des haies de la promenade des Anglais ont été renversés.

Les caves des maisons situées près de la mer sont inondées.

De graves dommages ont été occasionnés.

10 h. — La circulation est interrompue, par suite de la neige, aux environs de Nîmes.

Deux trains sont actuellement en détresse.

Sur l'embranchement d'Arles à Lunel, la circulation est totalement interrompue.

11 h. — Les obsèques de Norbert Balberich auront lieu lundi, à midi. Tout le personnel relevant de la préfecture de police y assistera, mais en tenue civile, sans caractère officiel.

Minuit. — M. Grévy a signé, pendant le deuxième semestre de 1884, huit cent soixante grâces, commutations ou réductions de peine en faveur de détenus condamnés par les conseils de guerre.

Le *Journal officiel* dément la nouvelle de la démission de l'amiral Peyron.

Un gendarme grec a maltraité le ministre d'Angleterre. Le gouvernement hellénique a offert immédiatement toutes satisfactions.

1 h. m. — Une dépêche du préfet maritime de Toulon annonce que le départ des navires allant prendre en Algérie des troupes pour le Tonkin a été retardé par suite du mauvais temps.

## MENUS PROPOS

Le jeune député Z..., auquel ses grands parents voulaient offrir un joli conseil judiciaire en guise d'étrennes, passe régu-

(117) FEUILLETON DE L'AVENIR

## LE COUSIN DU DIABLE

Par Gontran BORYS

DEUXIÈME PARTIE

## LES AMOURS DE FLORESTAN

(Suite)

IX

LE PASSÉ DU VICOMTE

Le lendemain de ce jour où M. de Morlac avait commis la faute de se laisser voir à sa fenêtre, le sieur Mathieu Brindoie se réveilla en même temps que l'aurore.

Depuis la veille, ses perquisitions étaient déterminées.

N'ayant pas découvert le trésor, il n'aurait plus foi à son existence.

— Suis-je assez naïf! se disait-il en s'ha-

tant, suis-je assez naïf d'avoir perdu six

mois à chercher cette misère!... Par-

mière avait raison: il y a long-

temps que l'austère Madeleine a fait main-

Il s'interrompit pour ricaner sourdement.

— Oui, mais nous sommes à deux de jeu! reprit-il. A elle les rognures, à moi les millions!

Brindoie se redressa et ses yeux brillèrent.

— Voyons! grommela-t-il, mon jeune homme a maintenant bon pied, bon œil... Est-ce le moment de frapper le grand coup? On verra. Allons toujours faire jaser notre vicomte.

Ainsi se résuma Brindoie. Un instant après, il entra chez Florestan.

Celui-ci était encore au lit, mais il ne dormait guère.

Un coude enfoncé dans l'oreiller, la tête appuyée sur sa main, la prunelle fixe, la bouche entr'ouverte, il poursuivait au vol les mille et une chimères, tantôt tristes et tantôt gaies, qui sont particulières à l'homme en proie au mal d'amour.

Présentement, lesdites chimères prenaient une teinte assombrie. Le vicomte avait des remords.

Se sentant revenir à la santé, il se rapprochait d'être encore à la charge de son hôte, lequel lui semblait être un bourgeois des moins fortunés.

Cependant, depuis qu'il avait décloué ses volets, Florestan s'était, chaque soir, promis solennellement de s'en aller le lendemain.

— C'est le meilleur parti auquel je puisse me résoudre, pensait-il. Où me mènera ma folle passion? Qu'ai-je à espérer

de cette femme, moi, pauvre gentilhomme de province, sans renom, sans position, et, qui pis est, sans fortune?

Il se disait cela, et, le matin venu, il songeait que dans quelques heures la belle allait apparaître au jardin, et il s'accordait à lui-même une journée encore, une journée de grâce, de répit, la dernière. Et les journées s'accumulaient en semaines, et les semaines menaçaient de tourner au mois.

Aussi, le matin dont nous parlons, lorsque Brindoie se fut glissé dans sa chambre aux premiers rayons de l'aube, Florestan lui trouva une physionomie plus grave que d'habitude.

— Oh! dit-il, j'ai trop tardé, c'est clair. Le bonhomme va me mettre à la porte.

Le fait est que la phrase par laquelle débuta Brindoie sembla confirmer l'opinion du vicomte. Le petit vieillard lui tâta le pouls, l'examina de près pendant trois secondes, puis s'écria:

— Mon cher monsieur, jamais vous ne vous êtes mieux porté.

M. de Morlac devint rouge.

— Il est vrai, balbutia-t-il, je me sens assez dispos.

Dispos! c'est-à-dire que vous voilà vigoureux et ferme comme un chêne. Ah! vous revenez de loin!

— Grâce à vous, mon cher Brindoie.

— Grâce à moi, je ne dis pas non.

— C'est pourquoi, reprit Florestan avec effort, c'est pourquoi je compte... la sé-

main prochaine ou... l'autre...

— Vous comptez?... Je compte, dis-je, vous faire mes adieux.

Brindoie leva les bras au ciel.

— Vous voulez partir? exclama-t-il.

— Sans doute.

— Hé! malheureux enfant, où irez-vous?

Le vicomte ouvrit des yeux étonnés.

Brindoie approcha un siège; puis, s'armant de sa figure la plus bénigne, de sa voix la plus onctueuse:

— Ça! dit-il, parlons franc. D'après certaines phrases qui vous ont échappé durant votre maladie, j'ai lieu de croire que vous êtes quelque peu dénué d'argent?

— Si dénué, répliqua-t-il, que l'on secourrait mes chausses pendant vingt-quatre heures sans en faire jaillir un denier.

— Eh bien! alors?

— Eh bien! reprit le vicomte avec fierté, ne suis-je pas gentilhomme? N'ai-je pas une épée? Ne puis-je la mettre au service d'un roi, d'un prince, d'un grand seigneur?

Brindoie hocha la tête comme si l'expédition lui eût paru médiocre. Puis, après une longue pause:

— Vous n'avez aucun autre projet?

— Aucun autre.

— Cherchez bien!

— C'est inutile.

erement au cercle deux nuits sur trois et  
ard des sommes folles au baccarat.  
Comme un ami lui reprochait cette con-  
te :  
— Que veux-tu ? répondit-il ; c'est si  
nuyeux d'être député ! Il faut bien se  
consoler de l'ordre du jour par le désordre  
de la nuit.

Un bon villageois à un Parisien encore  
villégiature :  
— M'sieu, je venais rendre la charrette  
ne m'sieu a eu l'obligeance de me prêter.  
— C'est bien, mon ami.  
Le villageois, après avoir piétiné un  
stant :  
— Est-ce qu'il n'y a pas un petit pour-  
ure ?

## CHRONIQUE STEPHANOISE

Trame de la rue de la Comédie

Hier, vers neuf heures du matin, les person-  
nes qui passaient rue de la Comédie voyaient  
un homme vêtu d'un caleçon et d'une chemise,  
descendre du second étage de l'hôtel de l'Eu-  
rope.

Il fut relevé par l'agent de service aidé de  
quelques passants et porté dans la chambre  
qu'il occupait à l'hôtel.  
Alors un spectacle horrible s'est offert à la  
vue de ceux qui y entraient : dans un lit,  
à l'extrémité de la cheminée, une jeune femme était  
étendue, la figure et la poitrine couverts de  
sang.

Elle avait été frappée de cinq balles de re-  
volver, pendant qu'elle dormait.  
Sur la cheminée, un bracelet et un médaillon  
étaient sur les chaises des vêtements de femme ;  
à l'extrémité de la porte, des vêtements d'homme ;  
tout sur le parquet des tâches de sang.  
Le jeune homme qu'on venait de remonter  
avait tenté de se suicider, au moyen d'un sty-  
lo à canne à épée, puis avec son revolver, et  
s'était jeté par la fenêtre.

Cependant, ses blessures ne paraissaient pas  
mortelles ; il parlait et disait qu'il allait cer-  
tainement mourir.

NOUVEAUX DÉTAILS  
Hier, à deux heures, la photographie  
de la victime a été faite par M. Chéri-  
bousseau. L'opération a parfaitement  
réussi ; les traits de la pauvre fille n'é-  
taient nullement altérés : elle paraissait  
vivre.

Le corps, déposé dans un cercueil, a  
été recouvert d'un voile noir jusqu'au cou,  
transporté à l'extrémité d'une galerie,  
dans un corps, exactement mesuré, avait 1 m.  
50 cent. ; en un mot, une taille au-dessus  
de la moyenne.

Tony Auray a affirmé avoir tué sa maî-  
tresse pendant qu'elle dormait. La sincé-  
rité de cette déclaration semble être  
confirmée par l'état du corps de la vic-  
time.

Hier, dans l'après-midi, par un accès  
de rage, Auray a craché la balle qu'il  
avait tirée dans la bouche. C'est une  
balle du calibre n° 7 qui s'était complète-  
ment aplatie contre la voute palatine.

De l'autopsie pratiquée par le docteur  
Lambault, il résulte que ce n'est pas la

première balle qui a produit la mort, mais  
bien la deuxième ou troisième, qui, celle-  
ci, a traversé la tête de part en part.  
Ce matin, une femme et un homme  
sont allés voir la victime à l'hospice.  
La femme a cru la reconnaître. D'après  
elle, ce serait la fille d'un propriétaire  
d'une maison du cours Lafayette, à Lyon.  
Néanmoins, Auray persiste toujours à  
ne pas vouloir faire connaître le nom de  
sa victime.  
Nous donnerons demain de nouveaux  
détails.

## MODESTIE INATTENDUE

Nous apprenons, et de source certaine,  
que M. Perras, député du Rhône, décline  
toute candidature au Sénat.

Et, toujours de même source, les raisons  
de M. Perras l'honorent. Ayant appris  
que la condition *sine qua non* pour faire  
un sénateur parfait exigeait qu'il fut  
chauve, M. Perras, en puissant cheveu  
qu'il est, ne veut pas sacrifier un cheveu  
de sa noble tête, et, comme Jenny l'ou-  
vrière, content de peu il veut rester dé-  
puté.

Grand merci, M. Perras, vos cheveux  
seront respectés et votre modestie hon-  
née.

M. Gailleton vient d'adresser, au *Phare*  
de Villeurbanne, une lettre autographe,  
par laquelle il se désiste du mandat de  
sénateur que les délégués voulaient lui  
imposer de force.

Nous félicitons M. Gailleton de ce dé-  
sintéressement patriotique. L'Hippocrate  
de la rue de l'Hôtel-de-Ville a refusé les  
présents d'Artaxercès. Ça fera joliment  
bisquer Galiea de la mairie centrale.  
Bravo Gailleton !

## A TRAVERS LYON

Il a été versé à la caisse du Receveur du  
Bureau de Bienfaisance, 1<sup>er</sup> pour les pauvres  
de Lyon :  
Par la succursale de la Banque de France à  
Lyon, 3,000 francs.  
Pour les pauvres du deuxième arrondisse-  
ment, par M. Antoine Prost, géomètre, 20 fr.

Nous rappelons que c'est aujourd'hui di-  
manche qu'aura lieu, à la Villa des Fleurs, le  
concert-bal de nuit organisé par la Solidarité  
lyrique et dramatique au bénéfice de l'Œuvre  
des fourneaux économiques de la presse.

Le programme, des plus attrayants, joint à  
la perspective de contribuer à une bonne œu-  
vre, attirera, nous l'espérons, de nombreux  
spectateurs.

Mort subite. — Hier, à six heures du  
soir, le nommé Jean Ravix, âgé de qua-  
rante-cinq ans, qui traversait la rue de Mar-  
seille, conduisant un lourd camion, est tombé  
du haut de son siège sur le trottoir, frappé  
d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

Transporté aussitôt à la pharmacie Bouve-  
rel, le docteur Morand n'a pu que constater  
le décès.  
Le corps a été transporté à son domicile,  
rue Béchevelin, 34.

Objets perdus. — Dans la journée d'hier,  
le nommé Ribes, domicilié rue Sainte-Pauline,  
n° 21, garçon de peine, a perdu dans le par-  
cours de la rue de Séze au cours Lafayette,  
un paquet de soie et de coton, qui lui avait  
été confié.

Incendie. — Hier, à dix heures du soir,  
un incendie s'est déclaré chez M. Ferneri,  
épicière, demeurant chemin de la gare à  
Saint-Fons.

Le feu, qui s'était communiqué aux rayon-  
nages, et menaçait d'envahir tout le magasin,  
a été rapidement éteint, grâce au dévouement  
et à l'énergie de quelques voisins accourus à  
la première alarme.

Les pertes, purement matérielles, s'élevaient  
à la somme de sept mille francs, couvertes  
par une assurance.

Accidents. — Hier, à quatre heures du  
soir, M<sup>me</sup> Demali, demeurant rue des Fosses  
de Trien, par suite d'un faux pas, est tombée  
sur la place de la République.

Après avoir reçu quelques soins à la phar-  
macie Barnaud, elle regagna son domicile.

A la même heure, le nommé Léon Navizet  
a été frappé d'une attaque nerveuse, place  
du Pont ; après avoir pris un cordial dans un  
établissement, il a pu continuer sa route.

Hier, vers midi, une nommée Irma Laval,  
couturière, demeurant rue Rabelais, 60, prise  
tout à coup d'une crise nerveuse, est tombée  
sur la chaussée. Après avoir reçu des soins à  
la pharmacie Rey, place des Cordeliers,  
M<sup>me</sup> Laval a été reconduite à son domicile.

Arrestation. — Hier, à six heures du soir,  
le nommé Bourny, demeurant Grande-Rue de  
la Mulatière, 2, a été arrêté sous l'inculpation  
de vol.

Cet individu était porteur d'un sac conte-  
nant près de sept kilos de bronze pulvérisé et  
de vieux cuivre, dont il n'a pu indiquer la  
provenance.

Après un interrogatoire sommaire, il a été  
conduit à la Permanence.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS  
AUX DEUX PASSAGES  
34, 36, 38, Rue et place de la République  
LYON  
Mise en vente d'Assortiments nouveaux  
POUR  
CORBEILLES DE MARIAGE  
Soirées, grands Dinners, Bals, etc.  
Cachemires des Indes, Châles, Con-  
fections, Soieries, Velours, Fourrures,  
Dentelles, Trousseaux, Lingerie, Ameu-  
blement, Objets de fantaisie de Paris,  
de la Chine et du Japon.  
GRAND CHOIX  
DE  
COSTUMES ET CONFECTIONS  
Pour Dames, Fillettes et Garçonnettes

## A LA PETITE MIONNE

17, Rue de la Barre  
Modes, fournitures et arbusies pour salons,  
Chapeaux garnis pour Dames depuis 3 fr. 63.  
Seule maison vendant sérieusement au détail  
au même prix du gros.

## A. ROYANÉ

1, Rue de la Préfecture, 1

ETRENNES UTILES  
Coiffures laine à . . . . . » 45 et » 65  
— chenille soie . . . . . 2 75 et 3 75  
Capelines et Bérêts, à . . . . . » 95 et 1 45  
Robes d'Enfants . . . . . 8 50 et 7 50  
Fichus laine depuis . . . . . » 50  
Pèlerines, depuis . . . . . 1 75

## PÉLERINES ET FICHUS JUPONS, BAS, GILETS DE CHASSE Robes et Manteaux d'enfants

AVIS. — Nous rappelons à tous nos lecteurs  
que nous tenons à leur disposition, dans nos bu-  
reaux, rue Quatre-Chapeaux, 11, contre 60 bons  
d'achat et la somme de QUATRE francs, une  
police d'assurance de la société l'Avenir des  
Familles, remboursable à CENT francs.

## Tribune libre

Cercle de l'Union sociale de la Croix-Rouge.  
— Ce soir dimanche, fête de famille : assaut  
de chant et tombola gratuite.  
Le secrétaire général : GUERS.

Cercle de la Solidarité, 3 & 5, rue des Capu-  
cins. — Dimanche 18 janvier, à sept heures  
du soir, soirée de famille, tombola amusante.  
Nos sociétaires sont spécialement invités.

Union électorale des Travailleurs socialistes. —  
Réunion publique chez le citoyen Revol, rue  
du Juge-de-Paix, à Saint-Just, le dimanche  
18 janvier, à deux heures du soir, pour le cin-  
quième arrondissement.

Réunion publique, le lundi 19 janvier, à  
huit heures du soir, salle Molière, rue Pierre-  
Garnelle, 49 et 51, pour le sixième arrondisse-  
ment.

La Commission des vingt-un membres du  
troisième arrondissement a constitué son bu-  
reau le mardi 13 janvier ; elle donnera une  
réunion publique à la Guillotière dans le cou-  
rant de la semaine prochaine.

La Commission exécutive est convoquée pour  
mercredi 21 janvier, à huit heures du soir, au  
local habituel.

La Commission des vingt-un membres du  
premier arrondissement a procédé à sa consti-  
tution le mardi 13 janvier ; elle a décidé de  
donner une réunion publique le samedi 24  
janvier, dans son arrondissement.  
Le secrétaire : A. MARET.

Cependant, insista Brindoie en re-  
gardant M. de Marlac dans le blanc des  
yeux, cependant, ce n'est pas pour mettre  
une épée au service de plus offrant que  
vous êtes venu à Tournai, je suppose ?  
Le vicomte tressaillit et se prit à réflé-  
chir.

— Si ma question vous blesse, pour-  
rait le rusé vieillard, je la retire. Tou-  
tefois, soyez assuré, mon gentilhomme, que  
je vous interroge, non par vaine curiosité,  
mais à cause de l'intérêt que vous m'ins-  
pirez et par le grand désir de vous rendre  
service.

— J'en suis tellement convaincu, ré-  
pondit le vicomte, que si vous le permet-  
tez, mon cher Brindoie, je vais, en quatre  
mots, vous conter mon histoire... Après  
cela, je solliciterai de vous un conseil.

— Parlez, fit Brindoie avec empresse-  
ment.

— L'approche son fauteuil et, dissimulant  
son visage, il s'apprêta, sans affecta-  
tion, à écouter.

— Le comte de Morlac, mon père —  
commença Florestan — était un de ces  
illustres hommes de guerre dont la vie  
s'écoule sur les champs de bataille ;  
à treize ans, il avait endossé la cuirasse ;  
à cinquante, quoique usé déjà et blanchi  
par le harnais, il voulait suivre le roi  
français dans son expédition d'Italie.  
Mais, de cette dernière campagne, le  
comte revint écopé, couvert de blessures  
groses, hors d'état de batailler désormais.

Réduit à l'inaction et ne sachant qu'ima-  
giner pour se distraire, il se maria ; puis il  
mit sa femme en litière, enfourca son  
cheval et alla planter ses choux dans un  
vieux débris de château qu'il possédait  
aux environs de Soissons.

La bonne femme qui fut ma nourrice  
m'a souvent donné d'étranges détails sur  
l'intérieur de mes parents, à cette époque.

Il pleuvait chez eux comme en plaine.  
Un coup de vent ayant enlevé une partie  
de la toiture, le manoir de Morlac restait  
ouvert aux caprices du ciel. On y rôtiissait  
en été ; l'hiver, on y gelait d'autant mieux  
que l'argent, et par conséquent le bois, y  
faisait totalement défaut.

Heureusement, l'unique valet de mon  
père, un valet modèle qui ne touchait  
jamais ses gages, cultivait un petit jardin  
dont le produit servait à nourrir, tant bien  
que mal, le comte et la comtesse.

— bien que d'assez mince extraction, M. de  
Morlac était aussi entiché de sa gentilhom-  
merie que s'il eût possédé dans ses coffres  
des lettres-patentes de Charlemagne. Aussi  
aurait-il cru indigne de lui de tenter  
le moindre effort pour conjurer son affreuse  
misère. Quand la bise était rude, il souf-  
flait noblement entre ses doigts ; quand il  
n'avait pas dîné, il se sanglait majes-  
tueusement le ventre.

Ce déplorable état de choses changea  
brusquement aussitôt que je fus né. En  
même temps que mes premiers cris, l'or

afflua au manoir. D'où arrivait-il ? On l'a  
toujours ignoré.

Par un phénomène inexplicable, le  
comte de Morlac, sans avoir recueilli au-  
cun héritage, sans avoir obtenu aucune  
pension du roi, passa tout d'un coup du  
plus extrême dénuement à l'aisance la plus  
large.

Le château fut remis à neuf. Il y eut  
des chevaux au râtelier, des chiens au  
chenil, des marmottes aux cuisines, et,  
pour tout dire, en un mot, mon père mena,  
dès-lors, le grand train qui convenait à son  
rang.

Quant à ma mère, elle ne profita point  
du miracle. La pauvre dame était morte  
en me donnant le jour. Est-ce à ce mal-  
heur que je dois attribuer, je ne dirai plus  
l'aversion, mais la complète indifférence  
du comte à mon égard ? Je ne saurais en  
répondre, toujours est-il que nous avons  
vécu un quart de siècle côte à côte sans  
franchir, dans nos rapports réciproques, la  
limite qui sépare deux étrangers.

Mon père m'avait dressé à une politesse  
cérémonieuse vis-à-vis de lui, dont il n'eût  
pas souffert que je me départisse. Lui-  
même me traitait avec une bienveillance  
froide où se mêlait parfois une sorte  
d'étrange déférence. Mais ses manières me  
glaçaient ; jamais un mot de tendresse,  
jamais une parole affectueuse, jamais d'é-  
lan ni d'abandon.

En revanche, mes fautes les plus graves  
n'avaient pas le privilège d'exciter sa co-

lère. Il semblait s'inquiéter peu de savoir  
quel homme je deviendrais et vers quelle  
pente se dirigeraient mes instincts.

Doux ou trois fois dans ma vie, il m'a  
été donné pourtant de voir s'émousser ce  
visage de marbre, de soupçonner, au fond  
de ce cœur rigide, quelques lueurs d'amour  
paternel.

Ce fut lors de certaines maladies rapides  
et terribles qui mirent en danger mon ado-  
lescence. Tant que la mort plana sur moi,  
le comte ne quitta point mon chevet, et  
j'eus le bonheur de lire dans ses yeux une  
angoisse véritable. Mais, le péril évanoui,  
M. de Morlac reprit son insensibilité  
morne... et s'éloigna.

Ici, Brindoie eut un sourire railleur dont  
la signification échappa au vicomte.

Après une courte pause, il poursuivit :  
Quoi qu'il en soit, rien ne fut négligé  
pour mon éducation. A peine sorti des  
mains des femmes, j'eus un percepteur, un  
vieil abbé, doux, timide et savant, trop  
savant même, car il m'enseigna une foule  
de choses inutiles en ce siècle où la science  
de l'épée tient lieu de toutes les autres.

En dehors de ses leçons, je jouissais d'une  
liberté illimitée. Chaque matin, au lever  
de mon père, j'allais lui rendre mes de-  
voirs ; après quoi je ne le revoyais plus de  
tout le jour.

(A suivre).

**Réunion départementale à Neuville des délégués cantonaux républicains du Rhône.** — Les membres correspondants de la commission du congrès départemental républicain de Neuville, nommés le 14 décembre dernier, à la réunion de l'Arbresle, sont invités à se rendre, dimanche, 18 janvier, à dix heures du matin, salle du cercle de la Solidarité, rue Vieille-Monnaie, n° 10, à Lyon.

Nota. — Les membres qui n'auraient pas reçu leur lettre d'invitation sont priés de la réclamer au cercle de la Solidarité, dimanche 18 courant, un quart d'heure avant la séance.

**ORDRE DU JOUR**

Fixation de la date du congrès de Neuville.  
Travaux préparatoires de la commission.

La commission fait un pressant appel aux cantons non organisés pour qu'ils nomment le plus tôt possible leurs délégués cantonaux pour Neuville, à raison de quatre délégués par mille électeurs inscrits dans le canton.

Les délégués communaux sont, comme toujours, nommés par cent électeurs inscrits.

Pour Neuville. . . . . Be-ne.  
L'Arbresle. . . . . Ma fray.  
— Vaugneray. . . . . Batillon.  
— Tarare. . . . . Humbert.

**Syndicat professionnel de l'Union des tisseurs Section de la Guillotière.** — Tous les tisseurs et similaires, ouvriers et ouvrières habitant le 3<sup>e</sup> arrondissement, sont invités à une réunion privée qui aura lieu dimanche 18 courant, à deux heures et demie du soir, salle du café Jobert, grande rue de la Guillotière, 113, au 1<sup>er</sup>.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Formation du bureau.  
2. Rapport du syndicat.  
3. Question intéressant la corporation.

**Conscrits du sixième arrondissement. Classe 1884.** — La réunion du vendredi 16 janvier a décidé, après une longue discussion, que le banquet aurait lieu le lendemain du tirage au sort.

Tous les jeunes gens partisans d'y assister, sont priés de venir à la réunion d'aujourd'hui dimanche, à trois heures de l'après-midi, café des Amis, rue Duguesclin, 121.

Urgence.  
Le président, Cavaillon jeune.  
Le secrétaire, Nogarède.

**Fédération de la jeunesse socialiste du Rhône.** — Tous les membres du groupe sont extraordinairement convoqués à une réunion privée, qui aura lieu le dimanche 18 courant, à neuf heures du matin au local habituel.

**ORDRE DU JOUR :**  
Nomination de deux délégués.  
Le secrétaire : J<sup>e</sup> BOUVIER.

**Villeurbanne.** — Les membres, ainsi que les adhérents de l'ex-comité de l'Union des travailleurs républicains socialistes de Villeurbanne, sont invités à une réunion publique, dimanche 18 courant, à deux heures et demie précises, salle Dru, place des Maisons-Neuves.

**ORDRE DU JOUR :**

1<sup>o</sup> Nomination d'un secrétaire, en remplacement du précédent, démissionnaire.  
2<sup>o</sup> Remise des archives et des fonds.  
3<sup>o</sup> Congrès de l'Arbresle.  
4<sup>o</sup> Questions diverses.

La commission.

**Avis.** — La commission exécutive des syndicats invite toutes les chambres syndicales, cercles d'études et groupes ouvriers lyonnais qui adhèrent et veulent appuyer énergiquement les résolutions prises à la séance des Follis-Bergère et, en même temps participer à l'envoi de délégués à Paris pour défendre lesdites résolutions, à assister à une réunion publique dimanche prochain, à deux heures précises, rue Grôlée, 38, au syndicat des mécaniciens.

**Grimperie lyonnaise.** — La Chambre syndicale professionnelle des ouvrières et ouvriers convoque ses membres à une grande réunion extraordinaire pour dimanche 18 janvier, à deux heures du soir, chez M. Piaubert, rue des Capucins, 21.

**ORDRE DU JOUR :**

1<sup>o</sup> Versement des cotisations ;  
2<sup>o</sup> Renouvellement du bureau.  
Nota. — Le Syndicat prévient messieurs les chefs d'ateliers qu'un bureau de placement est ouvert à leur disposition pour le placement des ouvrières et ouvriers, rue des Capucins, 21, chez M. Piaubert.

**Chambre syndicale des Fondeurs, Marteleurs, Chauffeurs de fours, Pilonniers et Frappeurs.** — Les membres de la corporation, sans travail, syndiqués ou non, qui n'ont reçu aucun secours dans les mairies, sont priés de venir faire inscrire les mercredi et vendredi de 8 à 9 heures du soir, au siège social, cours Gambetta, 73, café Bartholus.

Nota. — On ne sera inscrit que sur la présentation du livret d'ouvrier.

**Chambre syndicale des ouvriers tonneliers.** — Le syndicat a l'honneur de prévenir les membres de la Chambre syndicale et de la corporation qu'une succursale est créée cours Gambetta, 14, comptoir Coste.

A partir du premier dimanche de janvier, ainsi que tous les premiers dimanches de chaque mois, les cotisations seront reçues dans les mêmes conditions qu'au siège social.

On donnera tous les renseignements concernant la corporation.  
On recevra les nouveaux adhérents.  
Le secrétaire : COLLET.

Nota. — Le bureau sera ouvert de 3 heures à 5 heures.

**Avis.** — La Chambre syndicale des chauffeurs mécaniciens invite tous les chauffeurs mécaniciens de Lyon et de la banlieue à une grande réunion générale qui aura lieu le dimanche, 18 janvier, à deux heures précises, au café Belardon, quai des Célestins, 2.

Les adhérents seront reçus avant et après la séance.  
Nota. — Le livret de sociétaire servira de carte d'entrée.  
Le Secrétaire : COROMPT.

**Bourse de Paris**

3 0/0 français	79 70	Mex. sup. joch.	142
3 0/0 amortissable	81 77	For. de l'Inde	79 20
3 0/0 nouveau	81 77	Banque ottomane	463
4 1/2 0/0 (1863)	108 95	Banque autrichienne	463
5 0/0 Italien	107 20	Banque hongroise	463
4 0/0 espagn. ext.	60	Lyon	1282
5 0/0 Turc	60	Autrichiens	647
5 0/0 (1877)	60	Lombard	313
Banque de France	1220	Sauvageon	302
Credit foncier	1220	Nord-Espagne	517
Crédit mobilier	585	Suez	1837
Crédit lyonnais	585	Consolid. à l'étranger	160

**Demandez partout**

**LE PILORI**

Journal démocratique socialiste  
Paraissant tous les samedis  
LE NUMÉRO : 10 CENTIMES  
Dépôt spécial pour Lyon  
41, Rue Quatre-Chapeaux, 41

**DEMANDE D'EMPLOI**  
Un homme marié, 45 ans, demande emploi quelconque. — Bonnes références. — Charles Holstein, rue des Prêtres, 18.

**Avis** Nous engageons les malades atteints de maladies de peau darts, exéma, boutons, rougeurs, démangeaisons, vices et altérations du sang, à attentivement la lettre suivante, que nous publions dans leur intérêt :

« Monsieur Bertrand aîné, à Lyon, a la suite d'un refroidissement, il m'a écrit une quantité considérable de boutons à la tête, au cou, au visage et aux mains, qui me procuraient une démangeaison insupportable. Aucun médicament n'avait pu guérir. — Plusieurs personnes m'ont conseillé l'usage de votre Sirop de Boudier et de votre Baume anti-dartreux de BERTRAND aîné, j'ai le plaisir de vous annoncer mon entière guérison, après un traitement de trois semaines. A titre de reconnaissance, je vous autorise à publier ma lettre. »

« Mme MUISSET, pâtissier, 165 avenue de Baze, à Lyon. »  
NOTA — Exiger sur chaque produit la signature BERTRAND aîné, car il existe des imitations. Notice gratis. Sirop Fl. 2fr. 50c. 5 fr. Baume 2 fr. 50c. 0 fr. 75c. en sus, d'ad. BERTRAND aîné, Hantzer, succ., 21, place Bellecour, Lyon.

N° 138  
L'AVENIR de Lyon  
BON D'ACHAT  
18 Janvier 1885

Ce Bon doit être détaché tous les jours et conservé.

Le Gérant, J.-B.-A. PAGÉS  
Imprimerie Moderne, cours de la Liberté.

**Pâte Phosphorée**  
LARDET  
SIGNOUX Pharmacien  
successeur  
place des Jacobins, 1,  
Lyon.  
Cette Pâte détruit  
rapidement  
**Cafards, Rats**  
Se défier des imitations.  
Pât. 1 fr., demi-pât. 50 cent.  
Expédition franco par  
selles postal de trois  
pât. contre mandat-  
poste de 3 fr

M<sup>me</sup> HERMANN  
Avenir par les cartes,  
passage St Pothin, 6

**DÉPURATIF du Sang**  
Le Sirop sans pareille  
QUET guérit toutes  
les Maladies conta-  
gieuses Darts. Bout-  
tons. Rougeurs. Dém-  
angeaisons, Douleur.  
Goutte Rhumatismes,  
et. Ce Sirop agit en  
toutes saisons. Adres-  
ser à Lyon, Ph. QUET,  
rue Préfecture, 5.  
Dépôt à St-Etienne, ph.  
Bidier, rue de la Repu-  
blique 29; Grenoble,  
ph. Chatrouse, place  
Granette.

**MODÈS**  
M<sup>me</sup> CLÉMENT  
87, Grande-Côte, 87  
LYON

M<sup>me</sup> MORLETTE  
SOMNAMBULE  
Consultations de 10 h.  
à 4 h. rue Hippolyte-  
landrin, 13.

**L'AVENIR**  
44, Rue Ferrandière, Lyon  
E. VELLERUT, DIRECTEUR

**MERCERIE** Brotteaux, affaire rare, occ. à saisir, pressé, loc. 600 fr., s. loc. 220, beau log., prix 600 fr.

**CAFÉ-COMPTOIR** Brotteaux, b. log., loc. 420 fr., prix 650 f., occas rare à saisir, pressé.

**FRITURE** Restaurant Guillot., quart. pop., occas., loc. 550 f., b. log. Prix, 900 fr., Trav. p. deux.

**LA FOURMI NATIONALE**  
24, Rue Mercière, Lyon

Société d'épargne en participation, pour l'achat en commun de valeurs à lots payables dans 100 mois. Ces titres sont achetés au cours de la Bourse, sans aucun frais pour les Sociétaires. Les fonds sont encaissés par le Ministère des Postes et versés au Comptoir d'Escompte de Paris, pour les convertir en obligations choisies par les Sociétaires. Ces dites Obligations y restent déposées jusqu'à la liquidation de chaque série de Cent mois, pour revenir à chaque Sociétaire, augmentées de leur plus-value, des intérêts des coupons détachés et du partage des lots ainsi que quatre bons de CENT francs de l'Assurance financière échus à la Société. Nous croyons que cette Société organisée sur des bases nouvelles est appelée à rendre de véritables services à la petite épargne.

**A VENDRE**  
**ÉPICERIE - COMPTOIR**  
SITUÉ SUR UNE PLAGE BIEN AGENCÉ  
TRAVAIL POUR DEUX PERSONNES  
Prix : 800 Francs  
S'adresser au journal en formation  
**L'ECHO de LYON**  
Transféré : 4, rue Mercière, au 2<sup>o</sup>

**FONDS DE BOULANGERIE** bien achalandé à Feysin (Isère)  
A LOUER. — S'adresser à Durand, distilla-  
teur à Anse (Rhône).

**PHOTONATURE ET HELIOCHROMIE**

Procédés brevetés S. G. D. EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

La Société Générale de Photonature exploitant ces deux procédés, les seuls donnant à la couleur une inaltérabilité parfaite et n'ayant à redouter aucune imitation, se recommande aux connaisseurs et amateurs du beau pour ses Portraits artistiques, Reproductions, Agrandissements, etc., etc. Cet important établissement bien situé, livre aussi de la Photographie en tous genres.

**SALONS D'EXPOSITION**  
Rue du Plat, 2, au premier  
MAISON DU PALAIS-ROYAL (près le pont Tilsitt)

**ENTRÉE LIBRE tous les jours**  
(DIMANCHE COMPRIS)

**LA PERSÉVÉRANCE**

Combien de personnes souffrant de poings de côté, d'oppression, de bronchites anciennes, de douleurs, d'irritation chronique de la gorge, de la poitrine ou de l'estomac, de névralgies tenaces fixées sur différents organes, ayant tout essayé, ont, en désespoir de cause, renoncé à toute médication !

Le remède est pourtant bien simple. Pour être immédiatement soulagées et ensuite complètement guéries, il leur suffit de faire sur le siège du mal quelques applications du Topique Français.

Des milliers de malades ont expérimenté ce médicament, et il n'y a pas d'exemple qu'un seul d'entre eux ait été rebelle à sa bienfaisante action. Le Topique Français se trouve dans les principales pharmacies. Prix de 50 cent. à 2 francs.

Envoi franco contre timbres ou mandat adressés à M. CORNET, pharmacien dépositaire, rue Octavio-Mey, Lyon.  
Exigez bien le nom : Topique Français.

**VIN DE KOUBA**  
Près d'Alger

du vignoble VERLAGUET, marque V. Crû classé du SAHEL, créé en 1863. Ce vin dit : Bourge-la supérieur, gazeux et d'origine non plâtré, contient d'après l'analyse quantitative du laboratoire municipal de la ville de Lyon de 10 à 11° d'alcool, 74 glycérine et 28 gr. 02 d'extrait sec; il est gazeux, excitant et tonique, et remplace avec avantage les Bordeaux et Bourgogne dits ordinaires, d'origine douteuse.

0 80 cent. le litre, verre non compris. Service à domicile par paniers de huit litres. Bureau de commandes et Magasin de détail Rue d'Amboise 8 (Célestins).

Les cartes postales des commandes sont remboursées. Maison MONTESSUIT-BILLAND, LYON, seule chargée de la vente et de l'entretien des dépôts.

**L'OUEST**  
Compagnie anonyme d'assurances sur la vie  
Constituée avec l'autorisation et sous le contrôle du Gouvernement

SIEGE SOCIAL :  
22, rue des Capucines — PARIS

**RENTES VIAGÈRES**  
immédiates et à très brèves échéances de 10, 15, 20 et plus suivant l'âge et le délai.  
**RENTES VIAGÈRES PROGRESSIVES**  
avec remboursement au décès du rentier du capital de la rente  
**ASSURANCES PAYABLES**  
en cas de Vie, en cas de Mort. Dotation aux enfants.

Les placements des Fonds des Assurés et des Rentiers sont garantis par Hypothèque sur un Domaine immobilier s'élevant à plus de 100 Millions.

S'ADRESSER  
Pour tous renseignements à la Compagnie  
**M. HESS**  
79, place des Jacobins — LYON

**Les annonces sont reçues aux bureaux du journal**